Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015 F10-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 11:01

Recu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:04

DEPARTEMENT DES LANDES **COMMUNE DE TARTAS** ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice

Nombre de présents son electronique en le Tiers de Télen

23

Nombre de votants Date de convocation : 21/10/2015

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 octobre 2015

--- 000 ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents: MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés: M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur: Mme DEGOS

Objet : Budget annexe Régie des fêtes et animations - Subvention exceptionnelle au club taurin TARTAS **BEGAAR**

Sur avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations en date du 21 octobre, il est proposé de verser à l'association « Club Taurin TARTAS BEGAAR » une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉ par les membres présents, précise que M. DUCASSE ne participe pas au vote.

DONNE un avis favorable pour verser à l'association «Club Taurin TARTAS BEGAAR» une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

BROQUÈRES